

DISCOURS
de
Monsieur Rémy HEITZ
Délégué à la Sécurité Routière

A l'occasion de la
Signature de la charte DSCR / PROSIGN
Mercredi 4 juin 2003

Monsieur le Directeur Général
Mesdames,
Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de procéder, à l'occasion des 50 ans du groupe PROSIGN, et dans le prolongement de l'engagement de partenariat signé par le Syndicat des Equipements de la route dont votre groupe est adhérent, à la signature, aujourd'hui de cette charte de partenariat en matière de sécurité routière.

Comme vous le savez, le Président de la République a fait de la lutte contre l'insécurité routière un des trois grands chantiers du quinquennat : c'est une grande cause nationale partagée par tous les acteurs concernés. Des états généraux de la Sécurité routière ont été organisés le 17 septembre 2002 rassemblant les principaux acteurs concernés de la sécurité routière en présence de 8 ministres dont le premier d'entre eux.

Le Comité interministériel de la Sécurité Routière présidé par le Premier ministre le 18 décembre 2002, a permis de fixer les orientations et le **plan d'actions du gouvernement**.

Enfin, un projet de loi portant sur le renforcement de la sécurité routière est actuellement en cours d'examen au parlement et sera mis en œuvre dès l'été 2003.

La manifestation d'aujourd'hui concerne la mobilisation du secteur entreprise et répond au plan d'actions du gouvernement.

Votre groupe s'illustre au travers de cinquante années consacrées à l'activité de la route et plus particulièrement à la signalisation, depuis la signalisation horizontale qui consiste à marquer les routes, la fabrication du matériel d'application, jusqu'à la signalisation dite verticale, comportant toute une gamme d'équipements de sécurité, sans oublier le secteur des études et travaux d'aménagement urbain dont vous êtes devenu le chantre.

Ce demi-siècle d'activité témoigne sans aucun doute d'un professionnalisme que vous avez su maintenir, développer et surtout consolider dans les années 90 en prenant la dimension « environnementale » de votre métier. Ainsi, êtes-vous passé d'une activité d'équipementier à une entreprise « citoyenne » intégrant pleinement les préoccupations de la fin du XXème siècle, inscrivant tout naturellement votre groupe,

dans le prolongement des Sommets Mondiaux du Développement Durable qui se sont tenus à Rio en 1992 et plus récemment à Johannesburg en août 2002.

Comme vous le savez, le Président de la République a rencontré un écho retentissant auprès de la communauté internationale lors du dernier sommet de la Terre et la thématique du développement durable que le gouvernement poursuit obstinément commence à porter ses fruits. Les résultats sont là.

La sécurité routière, dois-je le rappeler, concourt à l'obtention de ces résultats, car outre le fait qu'elle participe d'un secteur d'activité économiquement porteur, elle intervient directement sur le champ social, en contribuant à épargner de plus en plus de vies chaque jour, et enfin, elle constitue un allié non négligeable de la politique de protection environnementale que poursuit également notre gouvernement.

Vos maîtres-mots sont « **marquer, guider, protéger** ».
Comment ne pas les partager ?

Nous mettons en oeuvre des politiques analogues qui se complètent et se concrétisent par la signature d'une charte aujourd'hui. C'est pour ma part, la deuxième fois que je suis amené à signer un texte de cette nature avec une entreprise.

Je tiens toutefois à vous préciser qu'il s'agit de la 46^{ème} charte signée par la Délégation interministérielle à la Sécurité Routière depuis 8 ans, et la 7^{ème} depuis l'automne 2002, avec une demande de plus en plus croissante de 10 grandes entreprises nationales, dont vous faites partie jusqu'à ce jour.

Ces chiffres témoignent de l'activité constante et sans relâche de mes services à travailler avec le monde des entreprises, et à cet égard, je me félicite de pouvoir m'inscrire dans la continuité des acquis passés.

Cette question de la prévention et de la maîtrise du risque routier en entreprise a constitué depuis plusieurs années un axe de travail important de la part du gouvernement, et le Comité Interministériel à la Sécurité Routière qui s'est tenu le 18 décembre 2002, sous la présidence du Premier ministre, a fixé des objectifs clairs sur ce sujet :

- développer la prise en compte du risque routier en entreprise en traitant celui-ci comme un risque professionnel et en définissant par accord de branche, les moyens de prévention à mettre en oeuvre dans les entreprises ;
- développer les incitations, notamment financières, pour favoriser la prise en compte de ce risque dans les entreprises ;
- assurer l'exemplarité des services de l'Etat sur ce thème en inscrivant dans le plan de prévention du risque routier élaboré dans ces services, l'installation d'équipements spécifiques de sécurité sur les nouveaux véhicules, tels le limiteur de vitesse et l'enregistreur du contexte avant l'accident.

Avant de procéder à la signature de cette charte, je voudrais rappeler quelques chiffres démontrant le rôle important que les entreprises peuvent avoir dans la lutte

contre l'insécurité routière et l'intérêt économique que ce rôle peut engendrer pour ces entreprises :

- 1194 personnes (travailleurs salariés + non salariés) sont morts sur la route en 2001 dans le cadre professionnel. 16 % des tués de la circulation sont donc la conséquence d'accidents routiers du travail (source Sécurité routière – Bilan année 2001).
- 1337 décès par accident du travail ont été constatés en 2001 parmi les travailleurs salariés, dont 827 suite à un accident de la route, soit 62 % d'entre eux (source CNAMTS – année 2001).

L'insécurité routière constitue aujourd'hui, et de très loin, la première cause des accidents mortels du travail. Ces accidents sont, de plus, beaucoup plus graves que les autres accidents du travail (ils représentent 15 % des journées de travail perdues, soit près de 34 millions d'heures en 2001).

La Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière continuera et développera les actions développées depuis plusieurs années avec ses différents partenaires, publics et privés :

- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, en association avec le ministère du Travail ;
- les assurances, prescripteurs de prévention auprès de leurs entreprises clientes, dans le cadre notamment de la convention nationale Etat-Assurances ;
- le Groupement des « Préventeurs » du Risque Routier (GP2R) rassemblant des sociétés oeuvrant dans le domaine de la prévention ;
- l'association pour la Promotion de la Sécurité Routière en Entreprise (PSRE) dont le but est de favoriser les échanges d'expériences entre les entreprises ou groupements, signataires de ces chartes..

Cette volonté vise à ce que **le risque routier** soit bien traité comme un **véritable risque professionnel** dans l'ensemble des entreprises et des administrations.

Depuis 1995, votre groupe a fait son cheval de bataille de la sécurité et la protection de l'intégrité du personnel en affirmant que **« Tout accident est évitable, tout risque est neutralisable »**. Cela s'est traduit par une sensibilisation régulière et une formation de tout le personnel concerné et un certain nombre d'actions parmi lesquelles figurent le suivi des statistiques de sinistralité pour chacune de vos directions régionales, la diffusion d'un questionnaire conducteur, des stages de perfectionnement à la conduite, des actions de relais d'information en matière de sécurité routière à l'occasion de séminaire commercial, ...

Permettez-moi de vous épargner la liste exhaustive de tout ce que vous avez mis en œuvre, d'autant que vous la connaissez sans doute bien mieux que moi ! Elle reflète pleinement votre préoccupation constante en la matière et c'est pourquoi votre groupe a souhaité renouveler et renforcer ces dispositions en déclarant que **« conduire est un acte de travail »**.

C'est ainsi que vous vous êtes engagés à réduire le nombre et la gravité des accidents impliquant votre personnel de 25 % en trois ans, aussi bien pour les accidents de mission que les accidents de trajet. Je me réjouis de cet engagement

qui place votre groupe aux côtés d'autres entreprises avec lesquelles nous avons déjà signé des textes analogues.

Parmi les actions que vous avez prévu de mettre en place, un certain nombre portent sur l'accidentologie stricto sensu, les actions de communication interne d'accompagnement tout en relayant l'information fournie par mes services, sans omettre le développement de partenariat. Je cite :

- la mise en place et le suivi de tableaux de bord spécifiques de sinistralité, comme pour les autres accidents du travail, l
- la rédaction d'un référentiel de conduite au sein de l'entreprise
- l'adaptation du « guide de bonne conduite » édité par la DSCR
- l'analyse annuelle de la typologie des accidents avec retour d'expérience prenant en compte les causes et les conséquences
- la réalisation d'audits de conduite et de stages de perfectionnement
- la sensibilisation du personnel aux risques encourus à l'occasion de trajets domicile/travail
- le développement d'un partenariat avec les Caisses Régionales d'Assurance Maladie

La mise en place de ces actions participeront sans aucun doute à atteindre vos objectifs et placeront votre groupe au rang des entreprises pionnières dans ce domaine.

Vous savez, comme moi, que le changement de comportement en matière de conduite automobile s'inscrit dans une démarche à long terme et que, pour ce faire, nos efforts conjugués participent à faire prendre conscience des risques encourus, bien compris et partagés, lors de la conduite d'un véhicule automobile, que ce soit pour des raisons professionnelles tout comme à titre personnel. Notre vie économique et sociale est la plupart du temps liée à l'utilisation d'un véhicule : il s'agit donc de faire en sorte que les paramètres de bonne conduite soient intégrés à tous les niveaux de l'organisation de la vie : depuis l'école jusqu'à l'entreprise.

La signature de cette charte constitue un excellent témoignage de la constance des efforts développés par votre groupe et je m'en félicite. Je vous invite Monsieur le Directeur Général, à signer ce document qui scelle encore une fois une collaboration fructueuse entre le monde de l'entreprise et l'Etat.